EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 9 décembre 2020

DEL.2020.12.09-003 - Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition des parcelles boisées cadastrées AA 14, 21, 77 et 104.

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace l'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
22 DEC. 2020

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.12.09-003 - Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition des parcelles boisées cadastrées AA 14, 21, 77 et 104.

Rapporteur : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du Code Forestier ;
- Considérant le courrier de Maître VEYSSIERES daté du 27 octobre 2020 informant la commune de Parempuyre de quatre parcelles boisées cadastrées section AA n°14, 21, 77 et 104 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 17 novembre 2020 ;

Par courrier daté du 27 octobre 2020, Maître VEYSSIERES a informé la commune de la vente de quatre parcelles boisées cadastrées section AA 14 (2 680 m²), AA 21 (2 119 m²), AA 77 (2 744 m²) et AA 104 (1 184 m²) situées dans le Bois de l'Usine, au prix total de 3 000 €. Ces parcelles sont classées en zone Nf « zone naturelle forestière » et sont inscrites en Espace Boisé Classé (EBC) du PLU de Bordeaux Métropole.

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L.331-19 et suivants du Code Forestier.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions ci-après :

- Prix de la vente : 3 000 €,
- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature l'acte authentique,
- L'acquéreur acquittera tous les frais de la vente qui s'élèvent à parfaire ou à diminuer à 900 €.

S'agissant d'une acquisition de parcelles par exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

Dans l'optique de conserver et protéger ces parcelles boisées, il est proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préférence de la commune et d'autoriser le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section AA n° 14, 21, 77 et 104, d'une superficie totale de 8 727 m² pour un montant de 3 000 €, aux conditions fixées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées section AA n° A14, 21, 77 et 104, d'une superficie totale de 8 727 m² pour un montant de 3 000 €, aux conditions susvisées.
- **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE 33 (Gironde)

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 9 décembre 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre
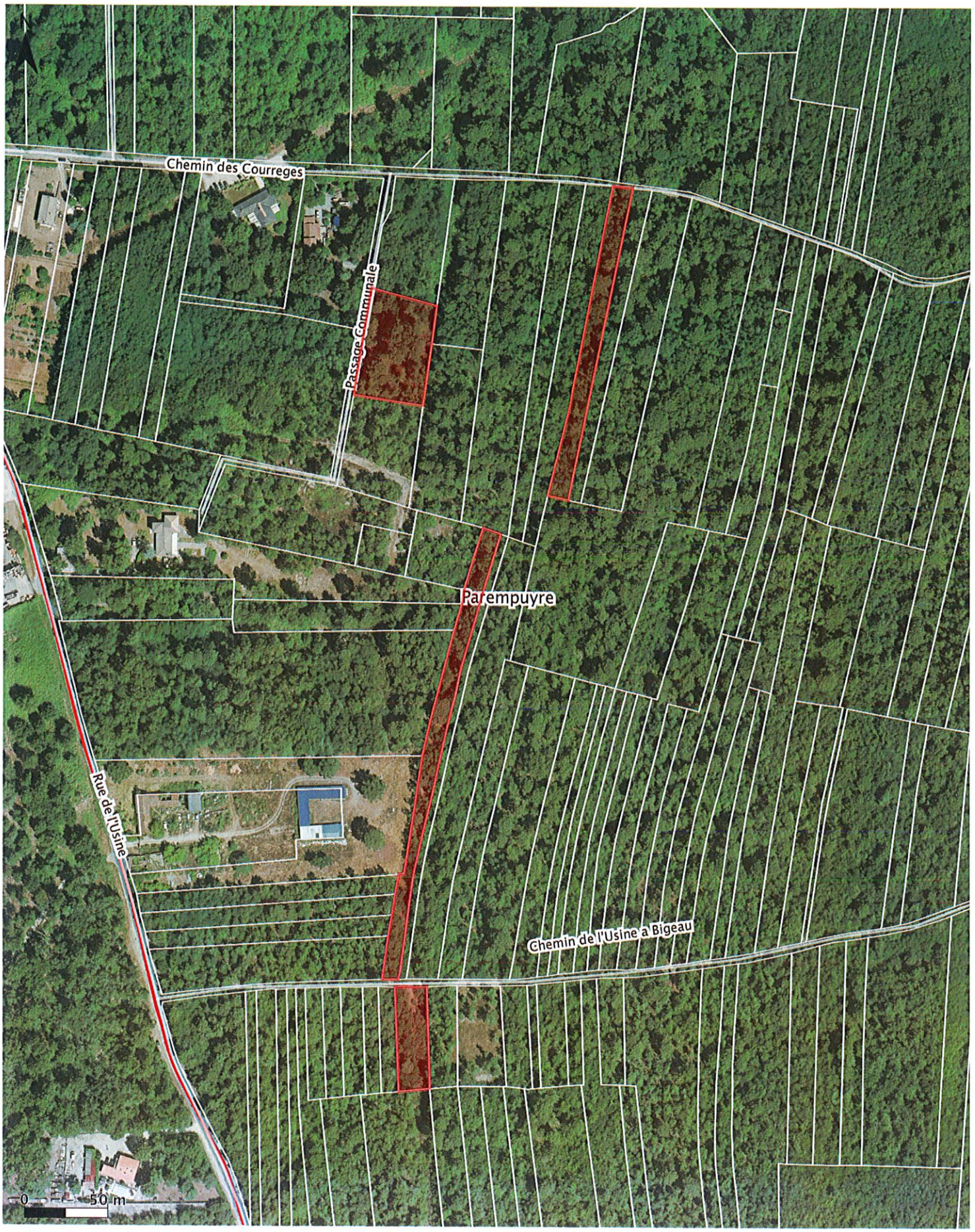
Parcelles AA 14-21-77-104